



Offre de service du CDG 17

→ Atelier PPR

Tous les mois, un atelier PPR est organisé en visio, pour échanger collectivement sur vos projets (il vous faut un ordinateur, une connexion internet, et un micro).

→ Bilan mensuel

Chaque mois, si vous le voulez, vous pouvez envoyer un bilan des actions réalisées via un formulaire à remplir et renvoyer en format Word.

→ Trois entretiens tripartites

En début, milieu, et fin de PPR, l'agent, l'employeur et le CDG 17 sont réunis pour échanger sur votre PPR.

→ Modèles documents

Sur [notre page internet](#), vous trouverez des modèles de documents pour l'employeur (convention, avenant, arrêtés...) et l'agent (carnet de bord, modèle courrier, sites internet utiles...).

P O I N T S T A T U T

Conventions et avenants

Dans les deux mois à compter du début de la PPR (datée fixée par un arrêté individuel), l'agent, l'employeur et le CDG 17 doivent réaliser et signer une **convention**. Celle-ci permet de cadrer précisément le travail qui sera réalisé durant la PPR par l'agent, ainsi que les rôles et missions de chacun.

Pour tout nouveau projet de stage et de formation, ou tout autre modification de la convention (temps de travail, projet professionnel, modalité d'exercice des missions), un **avenant** devra être réalisé et signé par les parties concernées.

À retenir : tout déplacement hors du lieu de travail habituel (mairie, collectivité, ou domicile en cas de télétravail) doit être couvert dans le cadre d'un avenant lors d'un départ en formation ou en stage ! *Pensez-y !*

Les modèles de documents administratif sont à retrouver sur la page de notre site internet en [cliquant ici](#).

F O C U S D U M O I S

le Bilan de compétences

En début de PPR, dans la phase de définition de projets, vous pouvez ne pas savoir précisément quel métier exercer, c'est normal ! Pour vous aider, vous pouvez réaliser un [bilan de compétence](#) auprès d'un organisme agréé. D'une durée de 24h, réparties sur plusieurs semaines, vous serez accompagné en individuel par un formateur qui vous guidera dans vos recherches.

Un bilan de compétence coûte environ 1 500 € et votre employeur peut obtenir une aide du FIPHP ([cliquez ici pour consulter le site internet du FIPHP](#)).

À noter : le CNFPT propose un [atelier de reconversion professionnelle](#), similaire au bilan de compétence, mais en groupe et sur plusieurs jours. Les deux options sont intéressantes et il est conseillé de choisir au moins l'une des deux !

Comment faire ? Rechercher sur internet les centres de bilan proches de chez vous, les contacter et obtenir un devis et un planning prévisionnel à présenter à votre employeur. Vous pouvez contacter plusieurs centres afin de trouver celui qui vous conviendra le mieux (délai, contact humain, coût,...).

CHANGEMENT DE DATE

Prochain atelier PPR

Mercredi 7 juin, 14h30

[Cliquez ici pour le lien](#)
TEAMS

Formation à distance CNFPT

[Fondamentaux Etat Civil](#)

[L'accessibilité des bâtiments publics](#)

[Co-construire sa démarche alimentaire de territoire](#)

[Villes et territoires durables](#)

[Accompagner les transitions pro](#)

Cliquez sur les liens pour vous inscrire

RECHERCHE D'EMPLOI

Le site « Place de l'emploi public » change de nom :

« Choisir le service Public » !

Ce site recense l'ensemble des offres d'emplois dans les trois fonctions publiques :

consultez-le régulièrement !